



SOMMAIRE

- 6 UN PEU D'HISTOIRE**
- 15 LA CRÉATION DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**
- 19 LE FONCTIONNEMENT DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**
- 22 LES MEMBRES DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**
- 29 L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE AUX ÉTRANGERS**
- 30 LES MAISONS D'ÉDUCATION DE LA LÉGION D'HONNEUR**
- 34 LE MUSÉE DE LA LÉGION D'HONNEUR ET DES ORDRES DE CHEVALERIE**
- 36 L'ANMONM**
- 40 LES PRIX DE L'ANMONM**
- 45 POSTFACE**
- 46 ADRESSES UTILES**
- 47 LEXIQUE**

3. Ordre du Mérite maritime (chevalier), argent doré et émaux.

4. Ordre des Arts et des Lettres (officier), vermeil* et émaux.



L'Agriculture, assisté d'un Conseil supérieur d'orientation, l'ordre dispose d'un contingent annuel de 3 200 chevaliers, 800 officiers et 60 commandeurs. Ses membres sont nommés par arrêté du ministre.

L'ordre du Mérite maritime

Créé par la loi du 9 février 1930 et réorganisé en 2002, l'ordre du Mérite maritime est destiné à récompenser les mérites professionnels du personnel navigant de la marine marchande et de la marine nationale, ainsi que des personnes participant à des activités qui touchent à la mer (pêche, sport nautique...). Géré par le ministre chargé de la Mer assisté d'un conseil, l'ordre ne peut être attribué à plus de 260 chevaliers, 75 officiers et 9 commandeurs chaque année. Ses membres sont nommés par décret du Premier ministre.

L'ordre des Arts et des Lettres

Créé le 2 mai 1957, deux ans avant la naissance du ministère des Affaires culturelles, il est destiné à « récompenser les personnels qui se sont distingués par leurs créations dans les domaines artistiques et littéraires ou par leur contribution apportée au rayonnement des Arts et des Lettres en France et dans le monde ». Géré par le ministre chargé des Affaires culturelles, assisté d'un conseil de l'ordre, le contingent annuel est limité à 450 chevaliers, 140 officiers et 50 commandeurs.

SAVIEZ-VOUS QUE...

Contrairement aux ordres de l'Ancien Régime fondés sur l'appartenance religieuse et la position sociale, les ordres de mérite accueillent dans leurs rangs des citoyens de tous les groupes sociaux.

Le fonctionnement de l'ordre national du Mérite

L'ordre national du Mérite est une institution qui dispose de sa propre organisation, à la tête de laquelle se trouve le chef de l'État.

LE GRAND MAÎTRE

Le président de la République, grand maître de la Légion d'honneur, est aussi grand maître de l'ordre national du Mérite. Autorité suprême, il statue en dernier ressort sur toutes les questions concernant l'institution, notamment sur la nomination de ses membres et la discipline. Il peut prendre la présidence du conseil de l'ordre quand il le juge utile.

LE CHANCELIER

Le grand chancelier de la Légion d'honneur est également chancelier de l'ordre national du Mérite. Il est nommé parmi les grands-croix par le président de la République pour un mandat de six ans renouvelable. Il préside le conseil de l'ordre et, assisté d'un secrétaire général, dirige la grande chancellerie. Le général d'armée Georges Catroux (1877-1969) a été le premier chancelier de l'ordre national du Mérite en 1964, dix ans après avoir été nommé grand chancelier de la Légion d'honneur. À la demande du général de Gaulle, il a mené une réflexion sur le Code de la Légion d'honneur et l'opportunité de la création d'un nouvel ordre.

Avers de l'insigne de l'ordre national du Mérite. (MLHOC)



dispenser une formation intellectuelle de qualité, une éducation morale et citoyenne. « Inspirer aux élèves l'amour de la patrie et de la liberté ainsi que le sens de leurs devoirs civiques et familiaux et les préparer [...] à s'assurer une existence digne et indépendante. » (Code de la Légion d'honneur)

La maison d'éducation des Loges regroupe les classes de collège, et la maison d'éducation de Saint-Denis accueille les élèves du second cycle et des élèves de classes post-baccalauréat, qu'elle forme au BTS commerce international ou aux classes préparatoires aux grandes écoles littéraires (hypokhâgne et khâgne). Elle accueille aussi pendant les vacances scolaires des stages de préparation aux IEP (Instituts d'études politiques) qui ne sont pas soumis aux conditions de recrutement spécifique.

Les mille élèves sont réparties à peu près par moitié entre les deux maisons qui, « victimes » de leur succès, ne peuvent honorer toutes les demandes d'inscription. Chaque année, les maisons mettent 300 places à disposition alors que la demande avoisine le millier de candidates.

L'encadrement systématique du travail des élèves (évaluations régulières, études surveillées, devoirs sur table, épreuves blanches de baccalauréat) explique la réussite à 100 % des élèves au brevet et au baccalauréat.

La stimulation intellectuelle occupe une place centrale dans l'éducation des élèves des maisons, qui proposent ainsi des activités théâtrales et culturelles (participation au concours national de la Résistance et de la Déportation, ciné-club, sensibilisation au développement durable...).

L'instruction dispensée est de haute qualité, mais on y enseigne aussi le sens de l'honneur, le respect de soi-même, d'autrui, une éducation civique et morale qui développe individuellement ou collectivement le sens de la responsabilité, de la dignité, de la liberté et de la solidarité. Des chargées



Des élèves de la maison d'éducation des Loges lors d'une cérémonie du 11 Novembre.

d'éducation assurent le suivi des élèves tant sur le plan moral que pour l'encadrement du travail scolaire, des sorties socio-éducatives, des activités culturelles...

Chaque année, la distribution des prix est un moment essentiel de la vie des maisons. C'est l'occasion pour une personnalité d'adresser un discours sur la formation intellectuelle et morale des jeunes filles avec des perspectives d'avenir sur leur vie professionnelle.

Le 11 juillet 1932, Paul Valéry présidait à Saint-Denis une distribution des prix et fit remarquer aux élèves qu'elles grandissaient, dominées par ce que la France avait produit de plus beau : son gothique et son classique. Il ajouta : « À la porte de cette maison expire le fracas, cesse le vain désordre et le mouvement de la vie moderne qui s'embarrasse de lui-même. »

SAVIEZ-VOUS QUE...

Les deux maisons accordent une place privilégiée à l'enseignement artistique, notamment à la musique. Chaque année, les élèves donnent un concert en hommage au président de la République.

SAVIEZ-VOUS QUE...

En l'honneur du bicentenaire de la Légion d'honneur, les élèves des maisons d'éducation ont participé au défilé du 14 juillet 2002.

L'ANMONM

L'Association nationale des membres de l'ordre national du Mérite (ANMONM) a son siège à l'hôtel national des Invalides.

Elle a pour objectif de renforcer les liens de solidarité entre ses membres, de faire rayonner l'ordre en France, de participer au devoir national de mémoire et d'encourager sa pratique, et de développer chez les jeunes l'esprit du civisme et de la citoyenneté.

Les présidents de l'association

Général Léon Cuffaut, juillet 1972 à février 1993.

M. Henri Leroy, février 1993 à avril 2004.

Général François Koscher, avril 2004 à avril 2010.

M. Jean-Claude Talbert, mai 2010 à janvier 2016.

M. Michel Lebon, juin 2016 à octobre 2021.

M. Patrick Sandevor, depuis octobre 2021.

LES GRANDES DATES

27 juillet 1972 Création de la Société d'entraide des membres de l'ordre national du Mérite par le général Cuffaut, héros de la Seconde Guerre mondiale, pilote de chasse de l'escadrille Normandie-Niemen.

15 janvier 1975 Approbation des statuts.

8 octobre 1975 Le général de Boissieu, chancelier de l'ordre national du Mérite, accepte la présidence d'honneur.

2 mai 1977 Transfert du siège à l'hôtel national des Invalides.

20 septembre 1977 La Société d'entraide devient l'Association nationale des membres de l'ordre national du Mérite (ANMONM).

22 septembre 1981 François Mitterrand, président de la République, grand maître des ordres nationaux, accepte la présidence d'honneur, à l'instar de tous ses successeurs.

28 janvier 1987 L'ANMONM est reconnue d'utilité publique.

10 mars 2007 Approbation de nouveaux statuts.

19 avril 2021 Les nouveaux statuts de l'ANMONM sont



approuvés par arrêté du ministère de l'Intérieur, publié au JO du 2 mai 2021.

L'hôtel national des Invalides, où se trouve le siège de l'ANMONM.

SES OBJECTIFS

L'ANMONM est une association régie par la loi de 1901 et reconnue d'utilité publique. Bien qu'autonome sur le plan financier et juridique par rapport à la grande chancellerie de la Légion d'honneur, l'association entretient des liens étroits et des rapports constants avec cette institution.

L'ANMONM contribue à la promotion des valeurs de l'ordre national du Mérite. Elle développe, notamment chez les jeunes, le patriotisme avec des cérémonies mémorielles, la culture du civisme et de la citoyenneté (avec différentes initiatives mentionnées ci-après).

L'ANMONM est aussi une société d'entraide qui vient au secours des compagnons en difficulté.

L'ANMONM, acteur dans la cité, a également la volonté de s'ouvrir vers l'extérieur, que ce soit à travers ses actions en faveur de la jeunesse et de la transmission des valeurs de la République, comme la remise de prix, ou ses opérations de mécénat à destination d'organismes d'intérêt général ou d'associations.

Pour toutes ces actions, l'ANMONM a vocation à recevoir tous dons et legs. Elle a besoin que tous les décorés de l'ordre la rejoignent.

SAVIEZ-VOUS QUE...

Lors du décès d'un des leurs, les membres de la section ainsi que leur drapeau sont présents pour lui rendre un dernier hommage ; l'un d'entre eux porte sur un coussin bleu la décoration du défunt.